



MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR ET UNIVERSITAIRE

La Ministre

NOTE CIRCULAIRE N° *001*./MINESU/CAB.MIN/SASMT/CDM/2024 DU
06.08/2024 A L'ATTENTION DES CHEFS DES ETABLISSEMENTS PUBLICS ET
PRIVES DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET UNIVERSITAIRE

CONCERNE : LANCEMENT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION NATIONALE
D'EVALUATION A MI-PARCOURS DU SYSTEME LICENCE-MAITRISE-
DOCTORAT « LMD ».

Mesdames et Messieurs les Chefs d'Etablissements,

Dans le strict respect de l'instruction du Chef de l'Etat relative à l'évaluation à mi-parcours du Système Licence-Maîtrise-Doctorat, en sigle LMD, avant la rentrée académique 2024-2025, et fort du rapport de la Commission mise sur pied par l'Arrêté ministériel n° 001/MINESU/CAB.MIN/SASM/MMK/ZM/2024 du 01 juillet 2024 à l'effet de préparer les travaux de la Commission Nationale chargée de ladite évaluation, il est fixé le lancement des travaux y afférents suivant les dispositions pratiques ci-après :

1. Le test et la validation des outils de l'évaluation ainsi que le lancement, ce samedi 10 août 2024 de 10h00' à 12h00' à Béatrice Hôtel, des travaux de la Commission Nationale d'Evaluation à mi-parcours du Système LMD ;
2. Les outils ainsi validés à la date mentionnée au point 1 seront mis en ligne et à la disposition des tous les Etablissements publics et privés de l'ESU ;
3. Les Etablissements publics et privés doivent répondre à tous les items du questionnaire d'enquête dans la période allant du 10 au 17 août 2024 ;
4. A l'issue du dépouillement et analyse des données recueillies à travers ce questionnaire d'enquête, les équipes de la Commission Nationale d'Evaluation seront déployées, pour le focus groupe, dans les six Pools retenus par la Commission, à savoir : Kinshasa, Lubumbashi, Kisangani, Goma, Mbandaka et Mbuji-Mayi ;
5. Toutes les initiatives d'évaluation du Système LMD en cours et propres à chaque Etablissement, Organe et Service spécialisé de l'Enseignement Supérieur et Universitaire sont, à dater de ce jour, suspendues ;
6. L'implication et la collaboration de tous les Etablissements publics et privés sont impératives pour la réussite totale de l'activité d'évaluation du Système LMD, conformément à l'instruction de la plus Haute Autorité de l'Etat.

Fait à Kinshasa, le 06 AOÛT 2024

Prof. Dr SOMBO AYANNE SAFI MUKUNA Marie-Thérèse